



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1

Révision nr : 4

Date : 9 / 5 / 2012

Remplace la fiche : 5 / 1 / 2011

Acide picrique solution saturée à 1,2 %

L-O-T-N

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Ref. n° : 105 244
Nom commercial : Acide picrique solution saturée à 1,2%
Identification de la société : JEULIN
T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99
Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900
27019 EVREUX France
e-mail : support@jeulin.fr
N° de téléphone en cas d'urgence : 01 45 42 59 59
Usage : Usage laboratoire

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classe de danger et code de catégorie :
Réglement CE 1272/2008 (CLP)
Non réglementé.
Classification CE 67/548 ou CE 1999/45 : Non réglementé.

Éléments d'étiquetage

Etiquetage Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

• Conseils de prudence

- Généraux : P102 : Tenir hors de portée des enfants.
- Prévention : P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45 :

Symbole(s) : Aucun(e).
Phrase(s) R : Aucun(e).
Phrase(s) S : S2 : Conserver hors de portée des enfants.
S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux mais contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	REACH	Classification
2,4,6-trinitrophénol	: = 1,2 %	88-89-1	201-865-9	609-009-00-X	----	E; R3 R4 T; R23/24/25 Expl. 1.1 (H201) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) Acute Tox. 3 (H301)
Eau	: = 98,8 %	7732-18-5	-----	-----	----	Non classé. (DSD/DPD) Non classé. (GHS)

SECTION 4. Premiers secours

- Inhalation : Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène.
En cas de malaise consulter un médecin.
Faire respirer de l'air frais.
En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau .
Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
Faire boire abondamment la victime. Consulter immédiatement un médecin.

JEULIN

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France
e-mail : support@jeulin.fr

N° d'appel d'urgence ORFILA : 01 45 42 59 59



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2

Révision nr : 4

Date : 9 / 5 / 2012

Remplace la fiche : 5 / 1 / 2011

Acide picrique solution saturée à 1,2 %

L-O-T-N

SECTION 4. Premiers secours (suite)

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Prévention** : Conserver à l'abri de la chaleur.
: **Conserver à l'écart de :**
: Matières combustibles.
: Métaux.
: Agents réducteurs.
- Moyens d'extinction**
- Adéquats : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
Eau.
Dioxyde de carbone.
Poudre.
Mousse.
- Risques particuliers** : En cas de feu, présence de fumées dangereuses.
Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques.
Danger d'explosion en cas de décomposition.
La décomposition thermique génère :
Oxydes d'azote.
Monoxyde de carbone.
Voir également les réactions dangereuses § 10.
- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.
- Procédures spéciales** : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Rabattre le nuage de vapeur à l'aide d'eau vaporisée ou toute autre solution appropriée.
Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
- Mesures après fuite / épandage** : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. (ex: Vermiculite JEULIN réf. 150 039, absorbant pour liquides JEULIN réf. 150 027).
Maintenir le produit humide.
Rincer/diluer le résidu à l'eau.
Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 7. Manipulation et stockage

- Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution.
- Manipulation** : Porter un vêtement de protection approprié.
Eviter toute exposition inutile.
Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.
- Stockage** : Après utilisation bien fermer le couvercle.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver à l'abri de la chaleur. (+15°C / +25°C)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3

Révision nr : 4

Date : 9 / 5 / 2012

Remplace la fiche : 5 / 1 / 2011

Acide picrique solution saturée à 1,2 %

L-O-T-N

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection individuelle

- Protection respiratoire

: Eviter toute exposition inutile.

: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.

- Protection des mains

: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

- Protection de la peau

: Porter un vêtement de protection approprié.

- Protection des yeux

: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

- Autres

: Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.
Prendre les précautions adéquates pour éviter la production de vapeurs et d'aérosols.
Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de vapeurs ou d'aérosols.

Contrôle de l'exposition

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

Nom chimique

: Acide picrique en solution ; trinitrophénol en solution

Etat physique

: Solution aqueuse.

Couleur

: Jaune.

Odeur

: Inodore.

pH

: Aucune donnée disponible.

Poids moléculaire

: 299,11

Point de fusion [°C]

: Aucune donnée disponible.

T° d'ébullition initiale [°C]

: Aucune donnée disponible.

Densité

: (20°C): 1,00

Pression de vapeur [hPa]

: Aucune donnée disponible.

Solubilité dans

: Eau. (20 °C) : soluble.

Point d'éclair [°C]

: Non applicable.

Temp. d'autoinflammation [°C]

: Aucune donnée disponible.

Limites d'explosivité

Limites d'explosivité inférieures [%]

: Non applicable.

Limites d'explosivité supérieures [%]

: Non applicable.

Log P octanol / eau à 20°C

SECTION 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

: Contact avec des substances métalliques.
Chaleur.

Matières à éviter

: Métaux alcalinoterreux : Magnésium (Mg), Calcium (Ca).
Aluminium (Al).

Produits de décomposition dangereux

: Oxydes d'azote.

Polymerisation dangereuse

: Ne se produira pas.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4

Révision nr : 4

Date : 9 / 5 / 2012

Remplace la fiche : 5 / 1 / 2011

Acide picrique solution saturée à 1,2 %

L-O-T-N

SECTION 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

- Inhalation

: Peut être nocif par inhalation.
Peut être irritant pour les voies respiratoires.

- Cutanée

: Peut être nocif en cas d'absorption cutanée.
Peut être irritant pour la peau.
Un contact répété ou prolongé de la peau avec ce produit peut conduire à une dermatite.

- Oculaire

: Peut être irritant pour les yeux.

- Ingestion

: Peut être nocif en cas d'ingestion.
Irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.
L'ingestion peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhée.

- Autre

: Le produit ou ses émissions peuvent induire des altérations sanguines et/ou aggraver des affections sanguines préexistantes.
Ce produit ou ses émissions peuvent provoquer une altération des reins et du foie et/ou aggraver des affections existantes.
D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues.

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]

: Aucune donnée disponible.

Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg]

: Aucune donnée disponible.

Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]

: Aucune donnée disponible.

Irritation de la peau (lapin)

: Aucune donnée disponible.

Irritation des yeux (lapin)

: Aucune donnée disponible.

Irritation des membranes muqueuses (lapin)

: Aucune donnée disponible.

Toxicité chronique

: Aucune donnée disponible.

- Autre

: Des effets chroniques potentiels pour la santé sont à considérer.

Autres informations toxicologiques

: A notre connaissance, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques.

SECTION 12. Informations écologiques

Information relative aux effets écologiques

: Nocif pour les organismes aquatiques.
Eviter le rejet dans l'environnement.

DBO

: Aucune donnée disponible.

DBO 5 (gO2/g)

: Aucune donnée disponible.

Persistance et dégradabilité

: Aucune donnée disponible.

Potentiel de bio-accumulation

: Aucune donnée disponible.

Informations sur l'élimination

: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Biodégradation [%]

: Aucune donnée disponible.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination des déchets

: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Les contenants ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux.
Ne pas réutiliser les containers vides.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
: **Ne pas jeter les résidus à l'égout.**

Procédures d'élimination des déchets

: Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5

Révision nr : 4

Date : 9 / 5 / 2012

Remplace la fiche : 5 / 1 / 2011

Acide picrique solution saturée à 1,2 %

L-O-T-N

SECTION 14. Informations relatives au transport

Information générale : Non réglementé.

SECTION 15. Informations réglementaires

Autres : Aucun(e).

SECTION 16. Autres informations

Autres données

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

JEULIN

Règlement CE 1907/2006

JEULIN

T: 02 32 29 40 50 - F: 02 32 29 43 99 Z.I. N°1 - NETREVILLE BP1900 27019 EVREUX France

e-mail : support@jeulin.fr

N° d'appel d'urgence ORFILA : 01 45 42 59 59